



## IDENTIFIER & STOPPER LES COMPORTEMENTS SEXISTES

“ **8 femmes sur 10**  
et autant d'hommes interrogés ont été  
témoins de blagues sur les femmes et  
50 % des femmes en ont été la cible ”

Rapport du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle (CSEP) remis en mars  
2015 à la ministre des Affaires sociales Marisol Touraine

### LE TERME « SEXISME »

Il est apparu dans les années 1960.  
C'est grâce à Simone de Beauvoir qu'il fait  
son entrée dans le dictionnaire en 1978.

Le sexisme peut être défini comme « l'adhésion à  
des croyances discriminatoires ou préjudiciables  
basées sur le sexe ».

Le sexisme ordinaire s'apparente à des  
agissements sexistes punis par la loi. Lié à  
des représentations collectives, il se traduit  
par des mots, des gestes, des comportements  
ou des actes, parfois anodins (remarques...)  
parfois graves (viols, meurtres...) qui excluent,  
marginalisent ou infériorisent les femmes.  
Dans ces derniers cas, cela relève du harcèlement  
sexuel, voir d'agression sexuelle.

Selon le Haut Conseil à l'Égalité, le sexisme  
est une « idéologie qui repose sur le postulat  
de l'infériorité des femmes par rapport aux  
hommes ».

Comme toute idéologie, il repose sur la  
domination d'un groupe sur un autre à partir  
d'un critère arbitraire, en l'occurrence le sexe..  
Le terreau du sexisme, ce sont des stéréotypes  
binaires, par exemple : les hommes sont forts  
et les femmes sont faibles.

Le sexisme naît dès le plus jeune âge à partir  
d'une éducation très genrée que reçoivent les  
enfants de leur famille et du système scolaire.

La plupart du temps anodins,  
les comportements sexistes  
conditionnent l'ambiance d'un groupe  
de manière très pernicieuse.

C'est bien à partir de blagues lourdes, de regards  
suggestifs et de gestes déplacés que peuvent prospérer  
les situations de harcèlement et d'agressions sexuelles.

### LES BLAGUES SEXISTES NE SONT PAS DRÔLES



Source : chaircollaboratrice.com

Les manifestations du sexisme sont  
très diverses : des formes à l'apparence  
anodine (« blagues », remarques...)  
jusqu'aux plus graves (discriminations,  
violences, meurtre).

**Les agissements sexistes sont punis  
par la loi. Leur point commun majeur ?  
Être le fruit de stéréotypes.**

## VOTRE AUTODIAGNOSTIC

Savez-vous définir le sexisme ? OUI · NON

Avez-vous déjà observé  
un comportement sexiste ? OUI · NON

Savez-vous comment vous positionner  
pour stopper un comportement sexiste ? OUI · NON

Savez-vous faire la différence entre  
une blague et une blague sexiste ? OUI · NON

MESURER LA RÉALITÉ POUR LA FAIRE ÉVOLUER



## Repérer, canaliser et se positionner

Le sexisme est l'affaire de toutes et tous.

Beaucoup de femmes et d'hommes restent dans le déni. Ce dernier a plusieurs fonctions : celle d'amortir les chocs vécus et celle d'empêcher le changement de comportements.

Pour enrayer ces agissements, il est nécessaire d'**expliquer et sanctionner** de manière à ce qu'il ne soit plus possible de nier ou d'omettre.

Au final la hiérarchie aura à affirmer un positionnement ferme contre toutes formes de sexisme.

### QUE DIT LA LOI ?

- Un nouvel article a été inséré à la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi. L'article L-1142-2-1 du Code du travail est ainsi libellé :

« Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ».

- La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels a renforcé ces dispositions.

#### EXEMPLES D'AGISSEMENTS SEXISTES :

- Critiquer une femme parce qu'elle n'est pas féminine ou un homme parce qu'il n'est pas viril...
- Avoir une conduite verbale ou une posture corporelle qui montre de l'hostilité en vers une personne en raison de son sexe.
- Fragiliser le sentiment de compétences des femmes parce que femmes.

#### LA PERSONNE À L'ORIGINE DE L'AGISSEMENT SEXISTE RISQUE :

- Une sanction disciplinaire pouvant aller du simple avertissement ou blâme jusqu'au licenciement.

#### L'EMPLOYEUR DE LA VICTIME RISQUE :

- Une condamnation à réparer le préjudice subi.

## LES POINTS MAJEURS À RETENIR

- ✓ Le sexisme n'est pas drôle, mais **grave**
- ✓ Le sexisme est le **terreau du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles**
- ✓ Les hommes et les femmes ont intériorisé des agissements sexistes
- ✓ le sexisme se cache souvent dans des **gestes et remarques anodines du quotidien**
- ✓ Une **vigilance** est à construire pour repérer les agissements sexistes
- ✓ Le sexisme **n'est pas un tabou**
- ✓ **La parole a besoin d'être libérée**
- ✓ Les auteurs/autrices et les victimes d'agissements sexistes ont à **sortir du déni**
- ✓ Les auteurs/autrices d'agissements sexistes doivent **être confrontés à leur comportement**
- ✓ Les victimes d'agissements sexistes ont à **reconnaître les chocs subis**
- ✓ **La hiérarchie doit se positionner fermement contre toute forme de sexisme**

## CE QUE VOUS Y GAGNEREZ

- ⊕ **Un mieux-être général, une meilleure collaboration et donc une meilleure performance des individus**
- ⊕ **Des risques pour la santé et sécurité au travail réduits**
- ⊕ **Une meilleure cohésion sociale et moins de conflits à arbitrer**
- ⊕ **Une culture égalité exemplaire favorisant l'élargissement des possibles pour les femmes comme pour les hommes**